

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - CAVBS

Date de la convocation : 11 janvier 2023

Date d'affichage : 24 janvier 2023

Date de publication sur site Internet CAVBS : 24 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil : 60

A.R. Télétransmission

Sous Préfecture

069 200 040 590 00016

24 janvier 2023

OBJET : FINANCES - Budget Primitif 2023 - Budget Annexe Affaires Économiques

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS** le **DIX HUIT JANVIER**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur RONZIERE**.

PRÉSENTS : ALLIX Jean-Louis, AURION Rémy, BAUDU-LAMARQUE Stylite, BEROUJON MOTTA Angèle, BLANC Muriel, BOIRAUD Patrick, BUTET Catherine, CARANO Christine, CHAUMAT Denis, CHEVALIER Armelle, CHOLLAT Françoise, CHOPIN Marie-Andrée, de LONGEVIALLE Ghislain, DECEUR Patrice, DUPIT Emmanuel, DUTHEL Gilles, ESPASA Christophe, GLANDIER Martine, JAMBON Bernard, JAMBON Michel, JONARD Geneviève, LAFORET Edith, LEBAIL Danielle, LIEVRE Patrick, LONGEFAY Fabrice, MANDON Olivier, MATRAY Bernard, PARIOT Véronique, PARLIER Frédérique, PERRIN Jean-Charles, PORTIER Alexandre, RABOURDIN Catherine, RAVIER Thomas, REBAUD Catherine, REBOULE Anne, REIX Marie-Laure, REVERCHON Jean-Pierre, REYNAUD Pascale, ROMANET-CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, TACHON Gérard, THIEN Michel.

ABSENTS EXCUSÉS / REPRÉSENTÉS : BERTHOUX Béatrice (pouvoir à RAVIER Thomas), CADI Myriam (pouvoir à RONZIERE Pascal), DUBOST STIVAL Delphine (pouvoir à REYNAUD Pascale), DUMONTET Jean-Pierre (pouvoir à LONGEFAY Fabrice), GIRIN Pascal (pouvoir à THIEN Michel), GUIDOUM Kamel (pouvoir à ESPASA Christophe), LICI Vassili (pouvoir à LEBAIL Danielle), LIEVRE Gaëtan (pouvoir à PERRIN Jean-Charles), PARIZOT Stéphane (pouvoir à de LONGEVIALLE Ghislain), PHULPIN Patrick (pouvoir à CARANO Christine), PRIVAT Sylvie (pouvoir à REBAUD Catherine), SEIVE Capucine (pouvoir à BLANC Muriel). AKSU GIRISIT Keziban, FROMENT Benoit, GIFFON Georges, LUTZ Sophie, MOULIN Didier, TROUVE Michel.

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire désigné au sein du Conseil. **Madame Pascale REYNAUD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ce budget retrace les flux financiers liés à la gestion des pépinières d'entreprises.

Il s'élève globalement à 2 175 000 €, dont 966 500 € en section de fonctionnement et 1 208 500 € en section d'investissement.

1. Section de fonctionnement : 966 500 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation / BP 2022 en euros	Variation / BP 2022 en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	118 000	120 000	2 000	2%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	300 000	300 000	0	0%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	390 000	426 500	36 500	9%
Total Recettes réelles de fonctionnement	808 000	846 500	38 500	5%

042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	111 550	120 000
--	---------	---------

Total Recettes	919 550	966 500
-----------------------	----------------	----------------

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation / BP 2022 en euros	Variation / BP 2022 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	408 290	427 955	19 665	5%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	85 000	89 250	4 250	5%
022 DEPENSES IMPREVUES		25 000	25 000	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 000	20 000	0	0%
66 CHARGES FINANCIERES	12 805	15 000	2 195	17%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 000	2 000	
68 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		5 000	5 000	
Total Dépenses réelles de fonctionnement	526 095	584 205	58 110	11%

023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	43 455	112 295
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	350 000	270 000

Total Dépenses de fonctionnement	919 550	966 500
---	----------------	----------------

1.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement : 846 000 €, en progression de 5 % par rapport au BP 2022.

Elles se composent :

- Des loyers et charges perçus (chapitres 70 et 75) : 546 500 €, en progression de 8 % au vu des réalisations 2022 anticipées
- De la subvention d'équilibre versée par le budget principal : 300 000 €. Le montant de la subvention d'équilibre est identique à celui de 2022.

Les opérations d'ordre de fonctionnement : 120 000 €

Les opérations d'ordre de fonctionnement correspondent aux amortissements de subventions d'investissement reçues et trouvent leur exacte contrepartie en dépenses d'ordre d'investissement.

1.2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement : 584 205 €, augmentent de 11% par rapport au BP 2022, sous l'effet de l'évolution des fluides notamment. Les dépenses réelles comprennent :

- Les charges à caractère général : 427 955 €, en progression de 5 % qui permettent le fonctionnement et l'entretien courant des bâtiments (électricité, entretien, taxes foncières, etc.). Elles augmentent sous l'effet des fluides, pour lesquels la progression est estimée à 63 % (+54 000 €) par rapport au budget primitif précédent (+40 % par rapport au CA prévisionnel). Dans le même temps, les besoins en entretien de bâtiment sont révisés à la baisse.

- Les charges de personnel : 89 250 € ; en progression de 5 % par rapport au BP 2022. L'effectif affecté aux pépinières représente 1,75 ETP.
- Les autres charges de gestion courante : 20 000 € correspondant à des provisions pour pertes sur créances irrécouvrables.
- Les charges financières : 15 000 € progressent pour tenir compte de la hausse attendue des taux d'intérêt.
- Les charges exceptionnelles : 2 000 €, pour faire face à d'éventuelles corrections de loyers.
- Les provisions pour risques et charges : 5 000 €, réalisées pour faire face à divers risques (défaillances des locataires)
- Les dépenses imprévues : 25 000 €

Les dépenses d'ordre de fonctionnement : 382 295 €

Les dépenses d'ordre de fonctionnement comprennent le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (112 295 €) ainsi que la dotation aux amortissements (270 000 €), qui diminuent suite à la fin de l'amortissement du bâtiment abritant Créacité, construit en 2002. Elles trouvent ainsi leur exacte correspondance en recettes d'ordre d'investissement.

1.3 Epargne de l'exercice

L'épargne prévisionnelle de l'exercice s'élève à 262 295 €, contre 281 905 € en 2022, en diminution suite à une progression des dépenses sur 2023, ces dépenses intégrant notamment une enveloppe pour dépenses imprévues de 25 000 €. Hors cette enveloppe, l'épargne serait donc en progression par rapport au budget 2022.

	BP 2022	BP 2023	Variation / BP 2022 en euros	Variation / BP 2022 en %
Total Recettes réelles de fonctionnement	808 000	846 500	38 500	5%
Total Dépenses réelles de fonctionnement	526 095	584 205	58 110	11%
Epargne brute	281 905	262 295	-19 610	-7%

2. Section d'investissement : 1 208 500 €

Recettes d'investissement :

Chapitre	BP 2022	BP 2023
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	400 000	615 000
16 DEPOTS ET GARANTIES	14 000	14 000
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	167 205
Total Recettes réelles d'investissement	414 000	796 205
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	43 455	112 295
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	350 000	270 000
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	30 000	30 000
Total Recettes	837 455	1 208 500

Dépenses d'investissement :

Chapitre	BP 2022	BP 2023
020 DEPENSES IMPREVUES	0	60 000
16 DEPOTS ET GARANTIES	14 000	14 000
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	105 000	105 000
OPERATIONS	576 905	879 500
Total Dépenses réelles d'investissement	695 905	1 058 500
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	111 550	120 000
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	30 000	30 000
Total Dépenses	837 455	1 208 500

2.1 Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice s'élèvent à 796 205 €.

Elles correspondent à la vente attendue du bâtiment (ancienne pépinière E-cité) pour un montant de 615 000 € ainsi qu'aux cautions de nouveaux locataires pour un montant de 14 000 €. La même somme est inscrite au chapitre 16 en dépenses afin de restituer les cautions en fin de bail.

L'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget est également prévu pour un total de 167 205 €, avant la reprise du résultat 2022, résultat qui sera affecté à la réduction de l'emprunt.

Les recettes d'ordre d'investissement : 412 295 €

Les recettes d'ordre d'investissement comprennent le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (112 295 €) ainsi que la dotation aux amortissements (270 000 €) et des crédits ouverts pour le traitement des opérations patrimoniales (30 000 €).

2.2 Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 158 500 €. Elles comprennent :

- Les crédits ouverts pour le remboursement des cautions : 14 000 €
- Le remboursement du capital de la dette : 105 000 €
- Les dépenses relatives aux opérations d'équipement : 879 500 € inscrits en 2023
- Les dépenses imprévues : 60 000 €

L'investissement proposé comprend notamment :

- à Créacité : travaux de rénovation du bâtiment (peinture intérieure, sol, espace d'accueil, mobilier) et extérieurs (toiture) ainsi que le lancement d'une étude de programme pour l'extension du site (90 000 €)
- à E-Cité : aménagement d'un parking et des espaces extérieurs (520 000€), remplacement des stores (192 000€), et mobilier divers (2 000 €).

Chapitre	BP 2022	BP 2023
105 CREACITE	388 905	150 000
107 GMS	160 500	0
110 E CITE	22 500	714 500
113 MDEF	5 000	0
1428 SIGNALETIQUE JALONNEMENT	0	15 000
Total Opérations	576 905	879 500

Les dépenses d'ordre d'investissement : 150 000 €

Les opérations d'ordre d'investissement correspondent aux amortissements de subventions d'investissement reçues (120 000 €) et aux crédits ouverts pour le traitement des opérations patrimoniales (30 000 €).

3. Synthèse et Besoin de financement de l'exercice

Le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 429 500 €. Compte tenu de l'épargne dégagée, l'exercice appelle ainsi un emprunt de 167 205 €.

		BP 2022	BP 2023
A	Dépenses réelles d'investissement	695 905	1 058 500
B	Recettes réelles d'investissement hors emprunt	414 000	629 000
C=A-B	Besoin de financement de la section d'investissement	281 905	429 500
D	Recettes réelles de fonctionnement	808 000	846 500
E	Dépenses réelles de fonctionnement	526 095	584 205
F=D-E	Epargne brute de l'exercice	281 905	262 295
G=F-C	Besoin de financement des opérations de l'exercice	0	-167 205
I	Besoin de financement (emprunt)	0	167 205

L'encours de dette au 31-12-2022 s'établira 1 124 637 €. Il serait porté à 1187 594 € fin 2023, avant reprise de résultat 2022. La capacité de désendettement (ratio encours de dette/ épargne de l'exercice) s'établirait à 4,5 ans fin 2023.

	31-12-2021	31-12-2022
Capital restant dû	1 228 118	1 124 637

Vu :

- L'article L5211-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Le rapport d'orientation budgétaire présenté au Conseil communautaire le 24 novembre 2022 ;
- Le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 24 novembre 2022 faisant état du débat d'orientations budgétaires ;
- L'avis de la commission ;
- L'avis du Bureau ;
- Le rapport ci-dessus.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver le budget primitif annexe Économie 2023.

Pascal RONZIERE
Président



